

**Département des analyses**

---

**Décision n° 2016-34 ORG de la directrice par intérim  
du département des analyses portant délégation de signature  
au sein du département des analyses**

\*\*\*\*\*

La directrice par intérim du département des analyses,

Vu le code du sport, notamment son article R. 232-18,

Vu la délibération n° 2016-79 ORG en date du 5 octobre 2016 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage portant organisation de l'intérim dans les fonctions de directeur du département des analyses,

Vu la décision n° 2016-33 ORG en date du 31 OCT. 2016..... du Président de l'Agence portant délégation de signature,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à Mmes Corinne BUISSON et Nathalie MÉCHIN ainsi qu'à M. Alexandre MARCHAND, chefs de section, à l'effet de signer, au nom de la directrice par intérim du département des analyses, tous actes et décisions relatifs au fonctionnement et aux missions du département, y compris les rapports d'analyses.

**Article 2** – La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 et sera publiée sur le site internet de l'Agence.

Fait à Châtenay-Malabry, le 01/11/2016

La directrice par intérim du département  
des analyses



Adeline MOLINA